

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quatorze
- en exercice : 8 le quatre décembre à dix neuf heures
- présents : 6 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 7 en session ordinaire à la Mairie de Montiers,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 26 novembre 2014.

Présents : Madame Virginie LARSONNIER, Messieurs Thomas LESUEUR, Stéphane THOUMSIN, Jean PECHO et Philippe LE CAM.

Absents excusés : Julie DENEUFBOURG, Marie-Laure BORGNON, Thierry HOUPY (pouvoir donné à Thomas LESUEUR).

Suppléants présents : Annie LUCAS.

Secrétaire de séance : Philippe LE CAM.

Ordre de jour :

Objet : N° ordre de séance : 1. Budget – Décision Modificative N° 2. N° 21/2014

Objet : N° ordre de séance : 2. Assurance des bâtiments communaux. N° 22/2014

Objet : N° ordre de séance : 3. Devis ménage école de La Neuville-Roy.

Objet : N° ordre de séance : 4. Questions diverses.

1
1
2
2

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N° ordre de séance : 1. Budget – Décision Modificative N° 2. N° 21/2014

Suite à l'acquisition de dix tables pour la cantine, dans le but de faciliter la manipulation du mobilier par le personnel, la facture dépasse les crédits prévus. De plus, suite aux travaux estivaux dans l'école de La Neuville-Roy, les rideaux occultant des classes de Mme Matéos et M. Gaudiard étant vétustes, il serait souhaitable de les remplacer. Monsieur le Président propose les virements de crédits suivants en investissement :

2183-12 « Matériel de bureau et informatique »	- 1 000,00 €
2184-15 « Mobilier »	+ 326,00 €
2188-11 « Autres immobilisations corporelles »	+ 674,00 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte les virements de crédits sur le budget 2014.

Objet : N° ordre de séance : 2. Assurance des bâtiments communaux. N° 22/2014

Suite à la dernière réunion syndicale, concernant les assurances des divers bâtiments communaux à la charge du syndicat scolaire, Monsieur le Président fait part des propositions reçues :

- o Maif : 1 016,34 € H.T. 1 106,14 € T.T.C.
- o Groupama : 1 416,21 € H.T. 1 547,65 € T.T.C. (devis au 20/11/2014)

Le devis Groupama a été revu à la baisse, car celui proposé à la dernière réunion s'élevait à 1 587,00 € H.T. (soit 1 732,52 € T.T.C.). Cependant, le devis Maif reste plus intéressant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la MAIF à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise M le Président à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : N° ordre de séance : 3. Devis ménage école de La Neuville-Roy.

Suite aux modifications des plannings des ATSEM, pour les soulager du ménage de leur classe pendant les vacances scolaires et afin de les affecter principalement auprès des enfants, M le Président a fait visiter les locaux à la société ISS Propreté. Un devis a été établi pour « un grand ménage » dans toute l'école. Il s'élève à un montant de 840,00 € H.T., soit 1 008,00 € T.T.C.

Compte tenu du montant de cette prestation et après échange avec tous les membres, le Conseil Syndical décide de continuer avec du personnel mis à disposition par l'AITT, considérant que le coût horaire facturé est deux fois moins élevé.

Objet : N° ordre de séance : 4. Questions diverses.

- a) Travaux école de Montiers : Suite au dernier conseil d'école, Mme Cauwenberghs à réitéré sa demande concernant le mauvais état de la cour de l'école de Montiers. M le Président s'est entretenu avec M Deneufbourg pour qu'il fasse un dossier de demande de subvention et que le syndicat au besoin participe en partie sur ces travaux.
- b) Site internet : Le nombre de famille à doublé depuis son ouverture mais il reste encore beaucoup de familles qui n'ont pas encore demandé leur code d'accès. Ce site est facile d'utilisation et à terme permettra une meilleure fiabilité des données et un gain de papier considérable.
- c) Femmes de ménage : Mme Giroire a cessé de faire le ménage à l'école de La Neuville-Roy le 17 octobre, elle à été remplacée par Mme Giblas qui était «en remplacement temporaire» sur ce poste et assurera le ménage de l'école et des bureaux administratifs jusqu'au 6 décembre 2014. A compter du 8 décembre, ce poste sera désormais occupé par Mme Goesens, toujours en partenariat avec l'AITT.
- d) Communauté de Communes du Plateau Picard : mise à disposition de composteurs installés mercredi 10 décembre ; les enfants ont visité l'usine du SIMOVE le mercredi 26 novembre 2014, une autre visite est prévue.
- e) Avenant Léo Lagrange : L'avenant TAP a été signé pour la période de septembre à décembre 2014. M le Président est toujours en attente de la proposition pour l'année 2015.
- f) Vacances de février 2015 : Suite à l'expérience positive sur les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs pour les vacances de février ne fonctionnera également qu'une seule semaine. M Le Président demande à l'assemblée de choisir quelle semaine. Le choix se porte sur la première semaine (du 23 au 27/02/2015) de façon à ce que les enfants aient une coupure avant la reprise de l'école.
- g) Voyage des CMI/CM2 : M Gaudiard a sollicité comme chaque année une participation du syndicat. M Le Président rappelle que cette participation s'élève à 1500€. M Le Président souhaiterait que cette somme soit fonction du projet. Il évoque la possibilité de mettre un pourcentage avec un plafond pour les années suivantes. Le Conseil Syndical ré étudiera cette question lors du travail sur le budget.
- h) RPC : M Le Président informe des dernières avancées et réflexions sur le projet. Il informe les membres qu'une réunion avec les maires des 4 communes est programmée le mercredi 10 décembre afin de partager directement ces éléments et de valider les prochaines étapes.

La séance est levée à 20h45.